



ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ
(Savoie)



SÉANCE DU 05 FEVRIER 2021

Présents : BARBARAY Jean Claude - BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - JARRIN Mathéo - MASSA Laurent - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe - PEYLIN Jean-Paul - TCHERKASSOF Anna - GIRAUX Morgane - GAZZIOLA Jacques

Absents excusés : MOLLIER Cécilia

Absent : CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : MASSA Laurent

La séance est ouverte à 19h10

Le maire propose de rajouter un point sur la subvention des masques CoVid reversée par la commune des Echelles. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Demande de subvention pour le financement des études pour la mise en place des périmètres de protection du captage

Les dépenses pour les études pour la mise en place des périmètres de protection du captage de Côte la Vigne sont estimées à 129 654 € HT.

Le maire, en accord avec la commune des échelles, propose le plan de financement suivant :

| DEPENSES € HT | | RECETTES € HT | |
|---|---------------------|--|---------------------|
| ETUDES pour la procédure de protection et d'autorisation du forage de côte la vigne | 129 654,00 € | DEPARTEMENT | |
| | | CTS 2021 de l'AVP (30%) | 38 896.20 € |
| | | AUTOFINANCEMENT | |
| | | Commune de Saint Christophe la Grotte (21 %) | 27 227.34 € |
| | | AUTOFINANCEMENT | |
| | | Commune de Les Echelles (49%) | 63 530.46 € |
| TOTAL | 129 654,00 € | TOTAL | 129 654,00 € |

Les Crédits seront inscrits au budget 2021.

Le conseil municipal approuve le projet et le plan de financement à l'unanimité et décide de demander la subvention au Département.

- Vote des taux 2021 des contributions directes (TH, TFB, TFNB)

Madame le maire rappelle à l'Assemblée que la campagne 2021 de vote des taux des impôts locaux impose comme principe que le taux de la taxe d'habitation ne doit pas être voté puisqu'il est figé sur 2020-2021-2022 à son niveau 2019. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les autres taux des impôts directs pour 2021.

Taxe foncier bâti : 16.33 % Taxe foncier non bâti : 77.69 %

- Vote des tarifs communaux 2021

| CONCESSIONS CIMETIERE | |
|--|----------------------|
| 30 ans (au m ²) | 160,00 € |
| 50 ans (au m ²) | 260,00 € |
| 50 ans le long du mur | 810,00 € |
| caveau d'attente (la semaine) | 75,00 € |
| columbarium 30 ans (la case 2 places) | 230,00 € |
| columbarium 30 ans (la case 4 places) | 450,00 € |
| EAU POTABLE | |
| le m ³ | 1,30 € |
| droit fixe | 40,00 € |
| EAUX USEES | |
| le m ³ | 1,05 € |
| droit fixe | 40,00 € |
| raccordement existant | 500,00 € |
| raccordement neuf | 4 500,00 € |
| LOCATION SALLE POLYVALENTE | |
| paiement électricité à conso réelle | habitant / extérieur |
| 1/2 journée | 70,00€ / 70,00 € |
| journée | 175,00 € / 270,00 € |
| week-end | 275,00 € / 420,00 € |

- Vote des subventions et indemnités 2021

| SUBVENTIONS | |
|---|------------|
| Association Famille Rurales | 170,00 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 220,00 € |
| A.D.M.R. | 600,00 € |
| RESA | 110,00 € |
| Club de philatélie de St Christophe la Grotte | 110,00 € |
| Association Les Passeurs d'Histoires | 1 500,00 € |
| Association Les Amis de l'Ecole | 110,00 € |
| La Commanderie | 110,00 € |

- Contrat pour la maintenance et le contrôle du réseau communal d'eau potable

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 61/2019 en date du 06/12/2019 M. L'HERITIER Dany est chargé de la maintenance et du contrôle du réseau d'eau potable.

Elle explique que M. L'HERITIER Dany a un surplus de travail non négligeable lié aux pannes matérielles et au relevé des compteurs d'eau.

Il propose au conseil municipal de lui accorder une augmentation à compter de l'année 2021.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à M. L'HERITIER Dany une augmentation de 300 € bruts.

- Acquisition des parcelles de l'EPFL (Forge et Cheminée) et rétrocession du solde créditeur (48 326.42 €)

Madame le maire rappelle à l'Assemblée les opérations 17-345 « La Forge » et 15-227 « La Cheminée » entre la commune de St Christophe et l'EPFL de la Savoie.

Elle explique que, pour solder ces opérations, la commune doit acquérir :

- opération 15-227 « La Cheminée », les parcelles cadastrées section A n° 1235-2060-278-2055-279-2057 et 377 d'une superficie totale de 2322 m² pour la somme de 1€ (euro symbolique), en précisant que l'excédent perçu sur cette opération par l'EPFL de la Savoie est de 122 213.16 € ;

- opération 17-345 « La Forge », les parcelles cadastrées section A n° 764-765-766 et 767 d'une superficie totale de 2654 m² pour la somme de 73 386.76 €.

Compte-tenu de l'excédent sur l'opération 15-227 « La Cheminée », aucun versement ne sera dû par la commune à l'EPFL de la Savoie. Cette rétrocession se soldera même par le versement de 48 326.42 € à la charge de l'EPFL de la Savoie.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les acquisitions de parcelles telles que proposées par le maire sur les deux opérations avec l'EPFL de la Savoie ainsi que le montant de 48 326.42 € de la rétrocession.

- Convention de reversement d'une subvention

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, la commune a acquis des masques dans le cadre d'une commande mutualisée proposée par la commune des Echelles

Au vu des dépenses éligibles à partir du 13 avril 2020, du prix d'achat des masques et du plafonnement de l'aide consentie par l'état, la commune des Echelles a sollicité et perçue une subvention d'un montant total de 12 341 €. Le montant de l'aide restituée à la commune de St Christophe est de 80.50 €

Afin de définir les modalités de reversement entre la COMMUNE DES ECHELLES et les collectivités partenaires

une convention doit être établie.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention tel que proposé par la commune des Echelles, le montant du reversement et autorise le Maire à signer la convention

- Questions diverses

- Archives de la Fru

Rencontre avec le musée Savoisien et l'inventeur du site.

- Audience du 16/03/2021 à 09h00 au TGI de Chambéry pour l'affaire des locataires de la mairie

- Travaux ENEDIS du 08 mars au 09 avril 2021

Enfouissement ligne au-dessus du tunnel jusqu'au Villard (env. 1000m). Alternat (env. 15 jours).

- Véolia

Installation de bypass pour éviter les coupures d'eau lors des vidanges des réservoirs.

Nettoyage des réservoirs vers mi-mars.

Remplacement des vannes usées.

Devis pour remplacement du pressostat.

- Archi'Nature

Festival. Subvention demandée de 500€ : La commune ne suit pas cette année.

- Quads

Rappel de l'arrêté du chemin des Gorgettes et de 11 autres chemins communaux

- Démolition de la cheminée (abimée) de la mairie : 1080€

- Rénovation des menuiseries de la mairie et isolation des combles : liste des subventions accordées

- Commission Urbanisme : Réunion le 12 février 2021 à 20h.

- Commission finances : Réunion le 26 février 2021 à 20h.

- Demande du préfet : gestion des équipements neige : Accord donné.

- Nouvelle application : 'Acheter en Chartreuse'

- Commission bâtiment : Réunion le 8 février 2021 à 20h.

- La 4C relance le projet de territoire et de CRTE.

- Les grottes : Réaménagement du site avec nouvel éclairage
Faire un relevé topologique 3D des grottes : devis à 14000€ / 21500€, ou 7800€ / 14500€
pour les deux grottes en parties aménagées et non aménagées.
Il existe un relevé topographique “papier” : voir à quoi il correspond
Etude de faisabilité : env. 15 000 €
- Rond-point de Saint Christophe : Appel à candidature et idées
- Fibre optique en Savoie
15% 4^{ème} trimestre 2021, 15% en 2022, et 2023

La séance est levée à 21h30